

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2022.06.16_07**

Le 16 juin deux mil vingt-deux, à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER -Lina BLANC -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Michel CREMONE - Pascal DUMONT — Bernard FUMEY- Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - David TORDJMANN.

Était excusé : Thierry BINET (Pouvoir à Bernard FUMEY) Olivier RUFFIER (Pouvoir à Pascal DUMONT) - Rémi FERRONT (pouvoir à Stéphanie MARTIN)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 10/06/2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220616-20220616-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Rapporteurs : Lina BLANC

DELIBERATION 7 : FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022.

Madame Lina BLANC informe le Conseil Municipal que des associations ou intervenants extérieurs à la commune sollicite la location de la grande salle de la salle polyvalente pour des séances (activité de QI GONG par exemple).

En conséquence, il convient de modifier le tableau des tarifs municipaux comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs municipaux conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir
cachet) :

A GRIGNON, le 16 juin 2022

Le maire,
François RIEU



